



Boîte à outils



SÉCURITÉ DU SITE

LE MEILLEUR ENDROIT OÙ TRAVAILLER ? UN SITE SÛR !

Pensez avant d'agir, agissez en toute sécurité !



› Sujet <

Un site sûr est essentiel pour la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel, des clients, des sous-traitants et des visiteurs. Afin d'améliorer la sécurité du site, les sujets suivants seront abordés dans le cadre de 4 réunions « Boîte à outils » : l'utilisation d'équipements de protection individuelle, la prévention des incendies et l'évacuation en cas d'incendie, la gestion de la sécurité des sous-traitants et l'utilisation des téléphones portables sur le site.

Pourquoi ce sujet ?

Afin d'assurer la sécurité sur le site, il est essentiel de disposer d'informations claires sur le règlement intérieur, les issues de secours en cas d'urgence, les règles concernant l'utilisation des téléphones portables et l'utilisation des équipements de protection individuelle obligatoires.

› Le saviez-vous ?

- › Il y a récemment eu des accidents graves parce que les employés n'utilisaient pas correctement leurs EPI/chaussures de sécurité.
- › Un bon entretien réduit le risque d'incendie, car un lieu de travail propre et bien rangé permet de limiter la propagation du feu.
- › Si vous rédigez un SMS pendant 10 secondes alors que vous conduisez à 15 km/heure, vous aurez parcouru 42 mètres tout en étant distrait.
- › Les plans de prévention permettent de garantir que les entreprises externes respectent nos normes de sécurité au travail. L'équipement de protection est obligatoire sur le site.



PENSEZ AVANT D'AGIR
AGISSEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

BOUSSOLE SANTÉ SÉCURITÉ BME

Une initiative de



Boîte à outils 03 | PAGE 1



Que voyez-vous ?



Que voyez-vous sur l'affiche ?

Pouvez-vous répondre aux questions en vous référant à l'affiche ?

Questions pratiques*

1. COMMENT TRAVAILLONS-NOUS AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ?

- a. Lorsque je travaille dans un environnement poussiéreux, retenir ma respiration suffit à me protéger.
- b. J'utilise toujours le bon EPI adapté à la tâche.
- c. Si je n'entre dans l'entrepôt que pour une courte durée, je n'ai pas besoin d'utiliser d'EPI.

2. POURQUOI UTILISONS-NOUS UN SYSTÈME DE « PLAN DE PRÉVENTION » POUR LES TIERS EXTERNES ?

- a. Pour s'assurer que les risques liés au travail et à notre site sont clairement établis.
- b. Pour savoir quel type de travail est effectué sur notre site.
- c. Pour garantir une responsabilité partagée en matière de sécurité sur le site.
- d. Toutes les réponses ci-dessus sont correctes.

3. COMMENT AGISSEZ-VOUS EN CAS D'URGENCE ? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

- a. Je sais où se trouvent les issues de secours et les points de rassemblement.
- b. Je continuerai à travailler jusqu'à ce que quelqu'un me dise de quitter mon poste de travail.
- c. Je préviendrai l'équipe d'intervention d'urgence et m'assurerai que mes collègues et moi-même sommes en sécurité.

4. JE PEUX UTILISER MON TÉLÉPHONE PORTABLE SUR LE SITE LORSQUE :

- a. Je ne sais pas où placer ma charge lorsque je conduis un chariot élévateur.
- b. Je me trouve dans une zone sûre où je ne risque pas d'être heurté(e) par un équipement en mouvement.
- c. Je veux discuter avec mes collègues du match de football du week-end dernier.

*Voir les réponses à la page 4



Recherchez les situations dangereuses sur l'affiche.

Que pouvez-vous trouver ?

**Discutez de la situation avec votre équipe et cherchez
de meilleures manières d'agir.**



Des questions pour agir

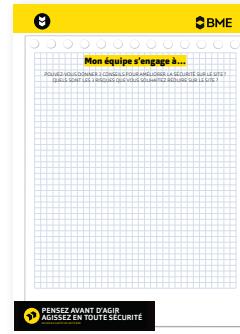
1. Pouvez-vous donner 3 conseils pour améliorer la sécurité sur le site ?

2. Quels sont les 3 risques que vous souhaitez réduire sur le site ?

Écrivez vos réponses à la première question sur l'affiche d'engagement.

AFFICHE « MON ÉQUIPE S'ENGAGE À... »

Quelles mesures spécifiques allons-nous prendre pour nous améliorer et travailler en étant conscients des dangers ?





CONSEILS POUR LE **RESPONSABLE**

Questions pratiques

RÉPONSES

1. b. Utiliser le bon EPI est essentiel pour rester en bonne santé et en sécurité.
2. d. Toutes les réponses sont correctes.
3. a. et c. Si vous prenez un extincteur, assurez-vous de savoir comment l'utiliser pour éteindre un incendie.
4. b. N'utilisez votre téléphone que dans un endroit sûr et uniquement en cas d'absolue nécessité.

- Montrez l'exemple : portez des chaussures de sécurité et des vêtements à haute visibilité lorsque vous visitez un site, n'utilisez pas de téléphone lorsque vous vous déplacez ou marchez dans des zones de circulation.
- Faites de la sécurité du site un sujet de discussion lors de chaque réunion avec l'équipe.
- Travaillez uniquement avec des sous-traitants qui respectent le règlement intérieur et qui travaillent dans le cadre de leur plan de prévention.
- Pratiquez régulièrement une évacuation d'urgence pour vous assurer que tout le monde sait ce qu'il faut faire en cas d'urgence réelle.



1. Utilisation correcte des EPI.



3. Le travail à chaud nécessite un permis de feu.



2. Utilisation dangereuse du téléphone portable.



4. Sortie de secours/évacuation bloquées en cas d'incendie.



5. Réduire la vitesse est plus sûr pour tout le monde.



Utilisez les informations relatives à ces 4 sujets avec les « ALERTES DE SÉCURITÉ » à venir



1. Équipement de protection individuelle (EPI)

Les EPI protègent nos employés des risques susceptibles de menacer leur sécurité ou leur santé au travail. L'absence d'utilisation ou l'utilisation incorrecte de l'EPI peut entraîner des blessures et/ou des dommages pour la santé. En général, les blessures peuvent être évitées ou atténuées en utilisant le bon EPI.

Pour qui ?	Quoi ?
Employés, direction et visiteurs	<ul style="list-style-type: none">➤ Chaussures de sécurité de type S1P ou S3.➤ Vêtements ou gilet à haute visibilité
Employés, selon la tâche	<ul style="list-style-type: none">➤ Masque, équipement respiratoire➤ Protection auditive➤ Gants➤ Lunettes de sécurité➤ Casque

Essayez de ne pas **surcharger** les employés **avec une utilisation inutile des EPI**. N'utilisez les EPI que lorsque les autres mesures **ne suffisent pas à assurer une protection suffisante contre les risques**.

2. Prévention des incendies et évacuation en cas d'incendie

Trois éléments sont nécessaires pour un départ d'incendie : la chaleur (une source d'inflammation), le combustible (quelque chose qui brûle) et l'oxygène.

Pour éviter les incendies, ces sources doivent être séparées. Conservez les matériaux inflammables à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Gardez le lieu de travail en ordre et sans déchets pour empêcher la propagation des incendies.

Assurez-vous de savoir comment joindre l'équipe d'intervention d'urgence, où se trouvent les extincteurs, où se trouvent les issues de secours et où se trouve le point de rassemblement lorsque vous devez quitter le bâtiment.

3 éléments sont nécessaires pour un départ d'incendie :

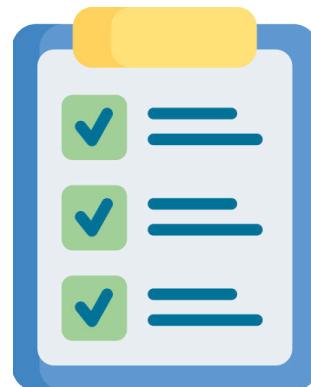


- 1. Oxygène (air)
- 2. Combustible (tout matériau pouvant brûler)
- 3. Chaleur (étincelles, allumettes, flammes)



3. Plan de prévention et sécurité des sous-traitants

Les tiers qui effectuent des travaux de maintenance ou de réparation sur nos sites doivent disposer d'un plan de prévention. Dans ce plan de prévention, nos règles « internes » de sécurité sont clarifiées et le travail que le sous-traitant doit effectuer est évalué pour les risques potentiels. S'il s'agit d'activités à haut risque comme le travail en hauteur ou le travail par point chaud comme le soudage, nous pouvons prendre les mesures nécessaires pour nous assurer que les activités sont effectuées en toute sécurité et n'interfèrent pas avec nos activités quotidiennes.



4. Appareils de communication au travail

Les personnes qui utilisent des appareils de communication tels que des téléphones portables ou des montres connectées sont distraites lorsqu'elles utilisent des machines, conduisent des camions et/ou des chariots élévateurs ou entrent dans des zones où il y a de la circulation, ce qui augmente les risques d'accident.

Il existe des directives claires indiquant quand l'utilisation d'appareils de communication numérique est autorisée ou non.



UTILISEZ un téléphone ou une montre connectée

- Lorsque vous travaillez seul dans une zone isolée ou après les heures d'ouverture.
- En cas d'urgence.
- Lorsque vous ne vous sentez pas en sécurité pour aller au travail ou en revenir.

N'utilisez PAS de téléphone ou de montre connectée

- Lorsque vous utilisez un équipement ou une machine.
- Dans les zones où les règles du site les interdisent strictement.
- Lorsque vous vous déplacez ou marchez dans des zones où il y a de la circulation.

